

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING - CIL-

Siège social : 16, Avenue Jean Jaurès -1001Tunis-

La Compagnie Internationale de Leasing - CIL - publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 29 avril 2021. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Mr Mustapha MEDHIOUB et Mr Nouredine BEN ARBIA.

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING
C.I.L

16, Avenue Jean Jaurès - 1001 - tunis

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2020

(exprimé en dinar tunisien)

	Notes	31 Décembre <u>2020</u>	31 Décembre <u>2019</u>
ACTIFS			
Caisses et avoirs auprès des banques	5	8 713 169	13 267 970
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	6	502 121 127	503 266 572
Portefeuille-titres commercial	7	67 946 535	43 960 353
Portefeuille d'investissement	8	24 381 394	24 715 801
Valeurs Immobilisées	9	8 419 926	8 685 105
Autres actifs		11 227 782	12 965 328
TOTAL DES ACTIFS		622 809 933	606 861 129
PASSIFS			
	Notes	31 Décembre <u>2020</u>	31 Décembre <u>2020</u>
Dettes envers la clientèle	10	4 976 755	4 598 991
Emprunts et dettes rattachées	11	455 941 189	442 623 962
Fournisseurs et comptes rattachés		51 214 365	61 591 991
Autres passifs		7 723 397	7 284 283
TOTAL DES PASSIFS		519 855 706	516 099 228
INTERETS MINORITAIRES	12	537	529
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		25 000 000	25 000 000
Réserves consolidées		68 996 798	55 950 684
Actions propres		(3 490 388)	(3 488 663)
Résultat consolidé		12 447 280	13 299 351
Total des capitaux propres avant affectation	13	102 953 690	90 761 372
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		622 809 933	606 861 129

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
AU 31 Décembre 2020
(Exprimé en dinars)

		<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
	<u>Notes</u>		
ENGAGEMENTS DONNES		101 673 710	96 336 404
Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle	30- A- 1	15 621 719	12 397 781
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	30- A- 2	85 051 991	82 938 623
Engagements sur titres	30- A- 3	1 000 000	1 000 000
ENGAGEMENTS RECUS		789 923 582	747 817 823
Cautions Reçues	30- B- 1	238 016 731	246 379 154
Garanties Reçues	30- B- 2	21 138 793	21 477 011
Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs	30- B- 3	100 237 631	92 064 839
Valeurs des biens, objet de leasing	30- B- 4	430 530 427	387 896 819
ENGAGEMENTS RECIPROQUES		45 689 570	50 400 000
Emprunts obtenus non encore encaissés	30-C-1	45 689 570 **	50 400 000 *

(*) Dont l'équivalent d'un montant de 12.000.000 Euro.

(**) Dont l'équivalent d'un montant de 12 330 172 euro

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE
Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020
(exprimé en dinar tunisien)

	Notes	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Intérêts et produits assimilés de leasing	14	66 564 161	64 835 649
Intérêts et charges assimilées	15	(39 243 316)	(38 575 825)
Produits des placements	16	2 426 597	2 746 503
Autres produits d'exploitation		623 851	422 686
Produit net		30 371 293	29 429 012
CHARGES D'EXPLOITATION			
Charges de personnel	17	6 232 084	5 771 440
Dotations aux amortissements		608 101	616 773
Autres charges d'exploitation	18	3 148 490	2 870 229
Total des charges d'exploitation		9 988 674	9 258 441
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		20 382 619	20 170 571
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	19	3 813 669	1 554 021
Dotations nettes aux autres provisions	20	929 087	1 673 587
RESULTAT D'EXPLOITATION		15 639 863	16 942 964
Autres gains ordinaires	21	663 466	294 881
Autres pertes ordinaires	22	(2 171)	(3 662)
RESULTAT COURANT DES SOCIETES INTEGREES AVANT IMPOT		16 301 158	17 234 183
Impôts exigibles		(3 192 385)	(3 624 639)
Contribution sociale de solidarité		(273 587)	(310 212)
RESULTAT COURANT DES SOCIETES INTEGREES APRES IMPOT		12 835 186	13 299 331
Contribution conjoncturelle		(387 887)	-
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		12 447 299	13 299 331
Parts revenant aux intérêts minoritaires	12	(19)	20
RESULTAT NET REVENANT A LA SOCIETE CONSOLIDANTE		12 447 280	13 299 351
Résultat par action		2,609	2,785

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020
(exprimé en dinar tunisien)

		<u>2020</u>	<u>2019</u>
	<u>Notes</u>		
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients	23	307 366 782	367 896 825
Investissements dans les contrats de Leasing	24	(242 563 508)	(268 243 251)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		(9 706 291)	(8 839 303)
Intérêts payés	25	(42 308 686)	(39 100 020)
Impôts et taxes payés		(13 996 933)	(14 876 867)
Placements monétaires		(23 912 733)	(29 535 189)
Autres flux liés à l'exploitation		6 204 968	(212 334)
		<u>(18 916 403)</u>	<u>7 089 861</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	26	(415 199)	(1 681 669)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	27	71 850	2 509
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	8	(3 232 000)	(1 303 000)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	28	3 971 787	6 144 709
		<u>396 438</u>	<u>3 162 550</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Décaissements suite au rachat d'actions propres	13	(1 725)	(241 591)
Dividendes et autres distributions	29	(253 235)	(4 973 280)
Encaissements provenant des emprunts	11	355 928 873	340 094 000
Remboursements d'emprunts	11	(341 708 749)	(348 235 689)
		<u>13 965 164</u>	<u>(13 356 561)</u>
Variation de trésorerie			
		<u>(4 554 801)</u>	<u>(3 104 150)</u>
Trésorerie au début de l'exercice	5	13 267 970	16 372 120
Trésorerie à la clôture de l'exercice	5	8 713 169	13 267 970

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Note 1 : Présentation du groupe

1.1. Structure juridique des sociétés du groupe

Le groupe « CIL » est composé de trois sociétés spécialisées chacune dans l'un des métiers de la finance qui sont le leasing, l'intermédiation en bourse et la capital investissement.

- ◆ La Compagnie Internationale de Leasing « C.I.L », société de droit tunisien, a été créée en octobre 1992 avec comme objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens à usage industriel ou professionnel.

Le capital social de la Compagnie Internationale de Leasing s'élève à la clôture de l'exercice, à la somme de D : 25.000.000 divisé en 5.000.000 actions de D : 5 chacune.

Les titres de la société sont admis à la côte de la bourse depuis l'année 1997.

- ◆ La Compagnie Générale d'Investissement « CGI » est une société anonyme, de droit tunisien, constituée en octobre 1994. Elle a pour objet principal le commerce et la gestion des valeurs mobilières et notamment :

- La négociation de valeurs mobilières sur le marché pour le compte de clients ;
- La gestion de portefeuilles titres pour le compte de clients ;
- Le placement de titres et la garantie de bonne fin des émissions ;
- La gestion de fonds et organismes de placement collectif en valeurs mobilières ;
- L'ingénierie financière et le conseil.

Le capital social de la Compagnie Générale d'Investissement « CGI » s'élève à la clôture de l'exercice à D : 1.250.000, divisé en 250.000 actions de D : 5 chacune, totalement libérées.

- ◆ La société d'investissement à capital risque « CIL SICAR » est une société anonyme de droit tunisien constituée en 2010. Elle a pour objet la participation, pour son propre compte ou pour le compte des tiers et en vue de sa rétrocession, au renforcement des opportunités d'investissement et des fonds propres des entreprises et notamment, des entreprises promues par les nouveaux promoteurs, des entreprises implantées dans les zones de développement régional, des entreprises objet d'opérations de mise à niveau ou rencontrant des difficultés économiques, ainsi que des entreprises qui réalisent des investissements permettant de promouvoir la technologie ou sa maîtrise ainsi que l'innovation dans tous les secteurs économiques.

Le capital social de la société d'investissement à capital risque « CIL SICAR » s'élève à la clôture de l'exercice à D : 2.000.000, divisé en 2.000.000 actions de D : 1 chacune, totalement libérées.

1.2. Participations dans les sociétés du groupe

Les participations de la Compagnie Internationale de Leasing dans les entreprises associées et filiales, se détaillent comme suit :

- ✓ La Compagnie Internationale de Leasing détient directement 249.908 titres sur les 250.000 actions formant le capital de la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », soit un pourcentage de participation de 99,96%.
- ✓ La Compagnie Internationale de Leasing détient directement 1.999.880 titres sur les 2.000.000 actions formant le capital de la société d'investissement à capital risque « CIL SICAR », soit un pourcentage de participation de 99,99%.

Ainsi, les participations de la Compagnie Internationale de Leasing dans ses filiales, se détaillent comme suit :

	Nombre d'actions	Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle
CGI	249.908	99,96%	99,96%
CIL SICAR	1.999.880	99,99%	99,99%

Note 2 : Méthodes et modalités de consolidation

2.1. Méthode de consolidation

La méthode de consolidation appliquée est déterminée en fonction du pourcentage des droits de vote, détenu par la Compagnie Internationale de Leasing, ainsi que de son pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation.

La méthode de consolidation retenue pour les deux filiales est celle de l'intégration globale, eu égard au degré de contrôle (plus de la moitié des droits de vote) exercé par la société mère.

2.2. Date de clôture

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés correspond à celle des états financiers individuels, soit le 31 décembre de chaque année.

2.3. Modalités de consolidation

L'établissement des états financiers consolidés, a été réalisé en suivant les étapes suivantes :

- Les états financiers individuels de la société mère et de ses filiales, sont combinés ligne à ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges ;
- Les soldes et les transactions intra-groupe sont intégralement éliminés ;
- Les méthodes comptables sont revues afin de s'assurer qu'elles sont uniformes au sein de toutes les sociétés du groupe ;
- La valeur comptable de la participation de la mère dans chaque filiale et la quote part de la mère dans les capitaux propres de chaque filiale, sont éliminées ;
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées, sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;
- Les intérêts minoritaires dans l'actif net des filiales consolidées, sont identifiés et présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

2.4. Optique de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis selon une optique à la fois financière et économique, suivant laquelle, les comptes consolidés ont pour objet de fournir aux associés de la société mère (La Compagnie Internationale de Leasing), la véritable valeur de leurs titres et ce dans le cadre d'une même entité économique englobant les intérêts majoritaires et minoritaires. Ces derniers ne sont pas considérés comme des tiers.

Les conséquences de cette optique se traduisent comme suit :

- Ecart d'acquisition : l'écart d'acquisition est retenu à hauteur de la part de la société mère lors de l'acquisition.
- Résultats inter-sociétés : les résultats réalisés suite à des transactions conclues entre la société et les sociétés sous contrôle exclusif sont éliminées dans leur intégralité.
- Présentation des intérêts minoritaires : ils sont présentés au bilan et au compte de résultat respectivement entre les capitaux propres et les dettes, et en déduction du résultat consolidé.

Note 3 : Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés, arrêtés au 31 décembre 2020, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 dont notamment :
 - La norme comptable générale (NCT 1).
 - La NCT 35 (Etats financiers consolidés) et notamment les principes régissant les techniques, règles de présentation, et de divulgation spécifiques à l'établissement des états financiers consolidés.
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la CIL et les normes comptables tunisiennes n'est à souligner.

La CIL applique, en outre, et en l'absence de dispositions spécifiques prévues par le Système Comptable des Entreprises, certaines dispositions contenues dans les normes internationales d'informations financières (IFRS). Il s'agit des normes suivantes :

- IAS 19 – Avantages au personnel.
- IAS 33 – Résultat par action.
- IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées.

La CIL considère que les dispositions contenues dans ces normes et traitant des avantages au personnel, du calcul du résultat de base et du résultat dilué par action, ainsi que des actifs destinés à la vente, n'ayant pas de similaire en Tunisie, ne sont pas incompatibles avec le référentiel comptable appliqué et peuvent donc être utilisées à titre d'orientation.

Pour présenter ses états financiers de synthèse, et en raison des limites reconnues aux modèles standards et leur incapacité à répondre aux spécificités de l'activité des établissements financiers de leasing, la C.I.L a adopté, des modèles harmonieux avec les prescriptions de la norme comptable NCT 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires, à savoir :

- Le classement des actifs et des passifs par référence à leur nature en privilégiant un ordre décroissant de leur liquidité et de leur exigibilité plutôt que par référence à la distinction des éléments courants de ceux non courants.
- La présentation des postes d'actifs pour leur valeur nette comptable. Les informations relatives aux valeurs brutes ainsi qu'aux comptes correcteurs qui leurs sont rattachées (amortissements cumulés, provisions pour dépréciation et produits réservés) sont fournies au niveau des notes aux états financiers.
- La présentation des engagements hors bilan dans une composante de synthèse faisant partie intégrante des états financiers.

Les états financiers comportent :

- *Un bilan*
- *Un état des engagements hors bilan*
- *Un état de résultat*
- *Un état de flux de trésorerie*
- *Des notes aux états financiers*

Note 4 : Principes et Méthodes Comptables Appliqués

Les principes comptables les plus significatifs retenus pour la préparation des états financiers consolidés se résument comme suit :

4.1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de leasing

Les contrats de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre trois et neuf ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire, et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant, soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Les contrats de leasing transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Antérieurement au 1er janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en leasing figuraient parmi les actifs corporels de la société pour leurs coûts d'acquisitions diminués du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non recouvrement de l'encours financier.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Cette nouvelle approche a été appliquée de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1^{er} janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location, sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et

b- la valeur actualisée, au taux d'intérêt implicite du contrat de location, des paiements minimaux sus indiqués.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux du bailleur.

Pour le cas spécifique de la Compagnie Internationale de Leasing :

a) la valeur résiduelle non garantie est nulle ;

b) les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

La CIL vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice, sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

4.2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing, à base individuelle, sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

A- Actifs courants

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier

B2- Actifs incertains

B3- Actifs préoccupants

B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec leurs activités et leurs capacités réelles de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Les taux de provisionnement retenus par la société correspondent au taux minimaux par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites.

La valeur du matériel donné en leasing est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances, et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Avant 2020 :

Les principes retenus pour l'évaluation des biens en location sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 33% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 60% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 15% par an d'âge

A partir de 2020 :

Le conseil d'administration a revu à la baisse les décotes appliquées à la valeur du bien donné en leasing comme suit :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Ce changement dans les estimations, traité d'une manière prospective conformément aux préconisations de la NCT 11 relative aux modifications comptables, a eu pour impact la constatation d'une dotation aux provisions en moins de 851.964 DT.

Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 telle que complétée par la circulaire n°2021-01 du 11 janvier 2021, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques ajustées, si nécessaire, pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique "Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la CIL.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

La méthodologie retenue, est celle proposée par l'Annexe III à la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 et adaptée par la CIL.

Elle se présente comme suit :

1. Le regroupement du portefeuille au sein de chaque sous-groupe par secteur d'activité :
 - a. Agriculture ;
 - b. Industries mécaniques et électriques ;
 - c. Oléifacteurs ;
 - d. Industries Agroalimentaires ;
 - e. Industries pharmaceutiques ;
 - f. Autres industries ;
 - g. BTP ;
 - h. Tourisme ;
 - i. Agences de voyage ;
 - j. Agences de location de voitures ;
 - k. Promotion immobilière ;
 - l. Commerce ;
 - m. Santé ;
 - n. Télécom et TIC ;
 - o. Autres Services.
2. La détermination pour chaque groupe de créances i , d'un taux de migration moyen du groupe sur les années 2015 à 2019 TMM_{gi} selon la formule suivante :

$$TMM_{gi} (N) = \frac{\text{Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)}{\text{Engagements 0 et 1 de l'année } (N-1) \text{ du groupe } i} \times 100$$

$$TMM_{gi} = \sum_{N=1}^n TM_{gi}(N)/n$$

Avec :

- $TM_{gi}(N)$: Taux de migration de l'année N du groupe de contreparties i.
- Risque additionnel du groupe i : les engagements 0 et 1 de l'année (N-1) du groupe i devenus classés 2-3-4 à la fin de l'année (N).
- Les $TM_{gi}(N)$ doivent être ajustés afin d'éliminer les effets exceptionnels pouvant engendrer un biais.
- TMM_{gi} : Taux de migration moyen du groupe de de contreparties i ;
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TMM_{gi} .

Les TM_{gi} ainsi déterminés sont ajustés afin d'éliminer les effets exceptionnels pouvant engendrer un biais consistant en un comportement exceptionnel d'une ou plusieurs relations ou à un domaine d'activité particulier différent de ceux des autres relations du même secteur.

3. Majoration des taux de migration historiques

Les taux de migration de chaque groupe de contreparties « gi » sont majorés par les taux « Δ_{gi} » prévu au niveau de la circulaire 2021-01 et qui sont reproduits dans le tableau qui suit :

Groupe de contreparties	Δ_{gi}
Professionnels du secteur privé	
Agriculture	4,50%
Industries mécaniques et électriques	4,00%
Industries agroalimentaires	1,25%
Autres industries	3,25%
BTP	3,25%
Tourisme	7,25%
Agences de voyage	7,75%
Agence de location	7,50%
Promotion immobilière	4,00%
Oléifacteurs	1,25%
Exportateurs d'huile d'olive	1,00%
Commerce	1,00%
Santé	1,00%
Autres services (hors commerce et santé)	2,50%

4. Détermination du taux de provisionnement moyen par groupe de créances « TPM_{gi} » qui représente le taux de couverture des créances additionnelles par les provisions, la période retenue étant 2015-2019 :

$$TP_{gi}(N) = \frac{\text{Montant des proviosns sur le Risque additionnel du groupe i de l'année (N)}}{\text{Risque additionnel du groupe i de l'année (N)}} \times 100$$

$$TPM_{gi} = \sum_{N=1}^n TP_{gi}(N)/n$$

Avec:

- $TP_{gi}(N)$: Taux de provisionnement de l'année N du groupe de contreparties i
- TPM_{gi} : Taux de provisionnement moyen du groupe de contreparties i
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TPM_{gi}

Les taux de provisions sont estimés en se basant sur le taux de provisionnement moyen, spécifique à chaque groupe de contreparties « TP_{gi} », observé durant les 5 dernières années.

Les biais provenant des effets exceptionnels liés à une éventuelle détérioration de classe dictée par l'application de critères objectifs de classification sont éliminés.

Les taux de provisionnement ainsi obtenus sont éventuellement ajustés à la hausse pour tenir compte des taux de provisionnement minimums indiqués au niveau de la circulaire de la BCT n°2021-01.

5. Calcul des provisions collectives du groupe i « PC_{gi} », selon la formule suivante :

$$\text{Provision collective du groupe } i : PC_{gi} = \text{Engts } 0 \text{ et } 1_{gi} \times (\text{TMM}_{gi} + \Delta_{gi}) \times \text{TPR}_{gi}$$

6. La provision collective globale « PC » s'obtient par la sommation des PC_{gi} .

$$\text{Provision collective globale : Somme des provisions collectives par groupe : } \sum_{i=1}^n PC_{gi}$$

4.3 Revenus sur créances issues d'opérations de leasing

Antérieurement au 1^{er} janvier 2008, les loyers bruts facturés et rattachés à la période incluant aussi bien l'amortissement financier du capital, que la marge financière brute (intérêt) figuraient pour leur montant intégral sous l'intitulé « Revenus bruts de leasing » au niveau de l'état de résultat.

Pour corriger le solde du produit net de leasing, la portion du loyer couru correspondant au remboursement du capital, figuraient en soustractif sous l'intitulé « Dotations aux amortissements des immobilisations en location ».

L'abandon du traitement patrimonial des opérations de leasing, à partir de l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2008, de la norme NCT 41 relative aux contrats de location, était à l'origine de la reconsidération de la méthode susvisée. Désormais, seule la marge financière brute (intérêt) figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

4.4 Portefeuille titres

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres commercial) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en question, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

À la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Par ailleurs, et contrairement aux dispositions de la NCT 25 relative au portefeuille titres dans les établissements bancaires, les intérêts courus sur les titres acquis dans le cadre d'opérations de prises de participations, ne sont constatés en résultat qu'au fur et à mesure de leur cession, et ce, compte tenu de l'incertitude portée à l'encaissement effectif de ces intérêts.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

4.5 Emprunts et charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Lesdites dettes sont admises à la garantie du "fonds de péréquation des changes" institué par l'article 18 de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998 portant loi de finances pour l'année 1999 et dont la gestion est confiée à la société "Tunis Ré" en vertu d'une convention conclue avec le ministère des finances.

La garantie au titre de la couverture des pertes résultant de la fluctuation des taux de change des emprunts étrangers est accordée contre le versement par la C.I.L d'une contribution au profit du fonds dont le niveau et les modalités de perception sont décidées par une commission interministérielle conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 99-1649 du 26 juillet 1999 fixant les modalités de fonctionnement dudit fonds.

Ainsi, la société n'est pas exposée au risque de change.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

4-6 Créances et dettes libellées en monnaies étrangères

Les dettes et les créances libellées en monnaies étrangères sont converties en dinar tunisien au cours du jour de la date de l'opération. A la date de clôture les dettes et les créances en monnaies étrangères sont évaluées en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les différences de change résultant sont comptabilisées, conformément à la norme comptable tunisienne 15.

4.7 Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant, notamment, leur prix d'achat hors taxes déductibles, ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

La société comptabilise les immeubles hors exploitation, acquis dans le cadre de compromis et de protocoles de recouvrement de créances, conformément à la norme « IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ».

Ce traitement est expliqué par le fait que la valeur comptable desdits actifs est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue de l'actif.

Ces actifs sont comptabilisés, comme pour le cas des immobilisations corporelles, à leur coût d'acquisition incluant, notamment, leur prix d'achat hors taxes déductibles, ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

Conformément à la norme IFRS 5, ces actifs sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Toute perte de valeur, relative à toute réduction initiale ou ultérieure de l'actif, est constatée immédiatement au résultat de la période.

Les immobilisations de la société sont linéairement amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative. Toutefois, les immobilisations hors exploitation ne sont pas amortissables.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la société, converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

• Logiciels	33,3%
• Immeubles	5,0%
• Matériel de transport	20,0%
• Mobilier et matériel de bureau	10,0%
• Matériel informatique	33,3%
• Installations générales	10,0%

4-8 Taxe sur la valeur ajoutée :

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créateur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

4.9 Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

4.10 Avantages au personnel :

Les avantages consentis au personnel (y compris les dirigeants) de la C.I.L sont classés en deux catégories :

- *Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ;*
- *Les avantages postérieurs à l'emploi constitués, notamment, par l'indemnité de départ à la retraite.*

Avantages à court terme

La société comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément aux principes généralement admis, la société distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies » ne sont pas représentatifs d'un engagement pour la société et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge de la société qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si la société est tenue ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Seule l'indemnité de départ à la retraite, constitue, un avantage postérieur à l'emploi pour le personnel de la C.I.L. Il s'agit, d'un régime à cotisations définies objet d'une convention conclue avec une compagnie d'assurance vie. Conséquemment, seules les primes appelées durant un exercice donné sont portées parmi les charges de ce denier.

4-11 Impact de la pandémie COVID-19

a- Constatation des revenus au titre de l'exercice 2020

L'année 2020 s'est caractérisée par le déclenchement d'une crise sanitaire sans précédent liée à la propagation de la pandémie du coronavirus (COVID-19) dans le monde entier et qui a eu des répercussions négatives sur l'ensemble de l'économie mondiale.

En vue d'atténuer les retentissements économiques et financiers de cette pandémie à l'échelle nationale, plusieurs mesures ont été prises par les autorités publiques, dont notamment le report, sous certaines conditions, des échéances de crédits accordés aux entreprises et aux professionnels, relatives à la période allant du 1er Mars au 30 Septembre 2020, tel que prévu par la circulaire de la BCT n°2020-06 du 19 Mars 2020. Cette période de report a été prolongée jusqu'à fin septembre 2021 par la circulaire de la BCT n°2020-21 du 30 décembre 2020.

A ce titre, la CIL a procédé à un report d'échéances en principal, de 42.790 KDT se rapportant à 4.318 contrats de leasing dont l'encours financier global, avant rééchelonnement, totalise un montant de 209.930 KDT.

Elle a comptabilisé en produits de l'exercice 2020, 8.802 KDT d'intérêts sur reports, calculés aux taux d'origine des contrats de leasing et dont 2.996 KDT sont constatés en intérêts à recevoir, parmi les créances sur la clientèle.

b- Impact des mesures conjoncturelles sur le risque de crédit

Compte tenu du caractère exceptionnel du ralentissement économique de l'année 2020, lié aux mesures de confinement et de soutien apportées par le gouvernement, les critères classiques d'appréciation du risque de crédit basés sur les principes édictés par la circulaire de la BCT n°91-24 telle qu'elle a été modifiée par les circulaires subséquentes, ont été adaptés afin de tenir compte des conséquences de la circulaire BCT n°2020-06.

A ce titre, les reports d'échéances de paiement accordés aux clients ont été considérés comme ne répondant pas à une difficulté financière des clients, mais plutôt à une crise de liquidité passagère et en conséquence, le risque de crédit n'a pas été considéré, par défaut, comme ayant augmenté significativement.

c- Impact économique de la crise du COVID19

Les risques inhérents à la baisse des perspectives économiques en raison du COVID19 demeurent significatifs.

En effet, il n'est pas exclu que des risques latents au niveau de la reprise de l'activité commerciale de la société ou bien au niveau de la perte de crédit, se matérialisent durant les exercices futurs, suite à la reprise d'un rythme normal de facturation des échéances de leasing ou du report supplémentaire de certaines échéances de leasing.

De ce fait, le risque d'aggravation de la situation économique, intégrant la possibilité d'une crise financière systémique, demeure présent. Néanmoins, il n'existe aucune incertitude significative susceptible de jeter un doute sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

A l'état actuel des choses, et sur la base des informations disponibles, l'impact éventuel de la pandémie COVID-19 sur l'activité et la situation financière future de la société ne peut pas être estimé d'une manière fiable.

d- Méthodologie de calcul des provisions collectives

La société a constitué par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « Provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire de la BCT n°91-24 et ce, en application de la circulaire n°2012-06 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents.

La méthodologie de calcul desdites provisions a été modifiée par la circulaire de la BCT n°2021-01. Ce changement d'estimation a été traité d'une manière prospective et a eu pour effet la constitution de provisions collectives additionnelles de 1.637 KDT au titre de l'exercice 2020.

Ainsi, le solde des provisions collectives constituées par la société au 31 décembre 2020, s'élève à 5.062 KDT.

NOTE 5 : CAISSES ET AVOIRS AUPRES DES BANQUES

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
Banques	8 667 725	13 080 084
Caisses	45 444	187 886
Total	8 713 169	13 267 970

NOTE 6 : CREANCES SUR LA CLIENTELE, OPERATIONS DE LEASING

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
Créances sur contrats mis en force	536 007 601	536 327 286
Encours financiers	494 249 602	497 597 833
Impayés	41 637 888	41 446 274
Intérêts à recevoir des contrats rééchelonnés	2 996 066	-
Intérêts échus différés	(2 875 955)	(2 716 821)
Créances sur contrats en instance de mise en force	1 489 637	568 714
Total brut des créances de leasing	537 497 238	536 896 000
A déduire couverture		
Provisions pour dépréciation des encours	(9 009 069)	(9 422 142)
Provisions pour dépréciation des impayés	(16 878 213)	(17 181 536)
Provisions collectives	(5 062 000)	(3 324 000)
Produits réservés	(4 426 829)	(3 701 749)
Total net des créances de leasing	502 121 127	503 266 572

6.1 Encours financiers et créances sur contrats en instance de mise en force

Les mouvements enregistrés durant la période sur l'encours des contrats de leasing et les contrats en instance de mise en force sont indiqués ci-après :

Solde au 31 décembre 2019	498 166 547
<u>Addition de la période</u>	
- Investissements	198 174 676
- Relocations et transferts	8 496 218
<u>Retraits de la période</u>	
- Remboursement du capital	(185 432 349)
- Cessions à la valeur résiduelle	(261 865)
- Cessions anticipées	(15 504 678)
- Radiation des créances	(390 821)
- Relocations et transferts	(7 508 489)
Solde au 31 décembre 2020	495 739 239

6.1.1 Analyse par maturité

L'analyse de l'encours des contrats par maturité se présente comme suit :

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
- Paiements minimaux sur contrats actifs		
- A recevoir dans moins d'un an	251 802 118	234 845 451
- A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	332 748 832	343 526 268
- A recevoir dans plus de 5 ans	3 451 080	3 552 197
Total des paiements minimaux sur contrats actifs	<u>588 002 030</u>	<u>581 923 915</u>
- Produits financiers non acquis		
- Revenus non acquis à moins d'un an	52 334 295	47 135 878
- Revenus non acquis à plus d'un an et moins de 5 ans	47 632 864	44 671 225
- Revenus non acquis à plus de 5 ans	270 472	257 736
Total des produits financiers non acquis	<u>100 237 631</u>	<u>92 064 839</u>
- Valeurs résiduelles	72 706	290 564
- Contrats suspendus ordinaires	-	49 717
- Contrats suspendus contentieux	6 412 498	7 398 476
- Contrats en instance de mise en force	1 489 637	568 714
<u>Encours des contrats</u>	<u>495 739 239</u>	<u>498 166 547</u>

6.1.2 Analyse par secteur d'activité

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
Bâtiment et travaux publics	35 527 900	38 285 740
Industrie	57 720 200	57 342 739
Tourisme	94 453 468	93 904 775
Commerces et services	224 047 526	221 701 321
Agriculture	83 990 145	86 931 971
<u>Total</u>	<u>495 739 239</u>	<u>498 166 547</u>

6.1.3 Analyse par type de matériel

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
Equipements	36 757 627	42 884 502
Matériel roulant	392 257 373	387 691 306
Matériel spécifique	58 009	56 667
<u>Sous Total</u>	<u>429 073 008</u>	<u>430 632 474</u>
Immobilier	66 666 231	67 534 073
<u>Total</u>	<u>495 739 239</u>	<u>498 166 547</u>

6.2 Impayés

L'analyse des impayés se présente comme suit :

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
<u>Clients ordinaires (1)</u>	29 814 310	28 531 540
Inférieur à 1 mois	13 833 903	14 102 064
Entre 1 et 3 mois	8 711 225	7 483 202
Entre 3 et 6 mois	1 899 544	1 126 674
Entre 6 mois et 1 année	1 744 609	1 236 200
Supérieur à 1 année	3 625 028	4 583 400
<u>Clients litigieux (2)</u>	11 823 578	12 914 734
<u>Total (1)+(2)</u>	41 637 888	41 446 274

6.3 ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
Encours financiers	376 951 361	101 254 505	2 490 717	2 141 234	11 411 785	494 249 602
Impayés	4 466 646	15 315 470	846 327	1 494 897	19 514 548	41 637 888
Contrats en instance de mise en force	1 489 637	-	-	-	-	1 489 637
CREANCES LEASING	382 907 645	116 569 975	3 337 044	3 636 131	30 926 333	537 377 127
Avances reçues (*)	(4 327 226)	-	-	-	(644 454)	(4 971 680)
ENCOURS GLOBAL	378 580 418	116 569 975	3 337 044	3 636 131	30 281 879	532 405 447
ENGAGEMENTS HORS BILAN	15 621 719	-	-	-	-	15 621 719
TOTAL ENGAGEMENTS	394 202 137	116 569 975	3 337 044	3 636 131	30 281 879	548 027 166
Produits réservés	-	-	(292 407)	(464 900)	(3 669 522)	(4 426 829)
Provisions sur encours financiers	-	-	(61 397)	(357 675)	(8 589 997)	(9 009 069)
Provisions sur impayés	-	-	(266 014)	(795 129)	(15 817 070)	(16 878 213)
TOTAL DE LA COUVERTURE	-	-	(619 818)	(1 617 705)	(28 076 589)	(30 314 111)
ENGAGEMENTS NETS	394 202 137	116 569 975	2 717 227	2 018 426	2 205 290	517 713 055
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)			0,61%	0,66%	5,53%	
			6,80%			
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) de 2019			6,66%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés			18,57%	44,49%	92,72%	
			81,37%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés de 2019			83,09%			

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

NOTE 7 : PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL

L'analyse du portefeuille-titres commercial se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2020</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
Certificats de dépôt	61 000 000	40 000 000
Pensions livrées	2 999 349	-
Actions SICAV	3 947 186	3 900 303
Titres cotés	-	133 498
<u>Montant brut</u>	<u>67 946 535</u>	<u>44 033 801</u>
A déduire :		
Provisions pour dépréciation des titres cotés	-	(73 448)
<u>Montant net</u>	<u>67 946 535</u>	<u>43 960 353</u>

NOTE 8 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse du portefeuille d'investissement se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2020</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
Titres immobilisés	27 985 574	27 546 771
Dépôts et cautionnements versés	2 000	2 000
<u>Montant brut</u>	<u>27 987 574</u>	<u>27 548 771</u>
A déduire :		
- Versement restant à effectuer sur titres	(1 000 000)	(1 000 000)
<u>Montant libéré</u>	<u>26 987 574</u>	<u>26 548 771</u>
A déduire :		
- Provisions pour dépréciation des titres	(2 606 180)	(1 832 970)
<u>Montant net</u>	<u>24 381 394</u>	<u>24 715 801</u>

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Titres immobilisés" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>	<u>Partie libérée</u>	<u>Partie non libérée</u>
Soldes au 31 Décembre 2019	27 546 771	26 546 771	1 000 000
<u>Acquisitions de l'exercice</u>			
- Société SNA	1 200 000	1 200 000	-
- Société ROYAL OLIVE OIL	2 000 000	2 000 000	-
- TUNISIE CLEARNING (ex STICODEVAM)	32 000	32 000	-
Total des acquisitions de l'exercice	3 232 000	3 232 000	-
<u>Cessions de l'exercice</u>			
- Société DAR EL JELD	1 675 000	1 675 000	-
- Société REDTEC	17 700	17 700	-
- Société SEI	5 800	5 800	-
- Société TRUST IMMO	40 707	40 707	-
- Société HOLFOOD	27 500	27 500	-
- Société ECOLE EL EUCH	19 980	19 980	-
- Société SIFAT	31 470	31 470	-
- Société MEDPLAST	150 000	150 000	-
- Société EMP	200 000	200 000	-
- Société THEOS SOLUTIONS	3 000	3 000	-
- Société HOR	177 040	177 040	-
- Société GII	75 000	75 000	-
- Société NHB	320 000	320 000	-
- Société EASYPRINT	50 000	50 000	-
Total des cessions de l'exercice	2 793 197	2 793 197	-
<u>Soldes au 31 Décembre 2020</u>	<u>27 985 574</u>	<u>26 985 574</u>	<u>1 000 000</u>

Le portefeuille titres s'analyse au 31 Décembre 2020 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre d'actions</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Montant total</u>	<u>Provisions</u>	<u>Date souscription</u>	<u>Pourcentage détenu</u>
* TUNISIE CLEARING (ex STICODEVAM)	70 840	4,396	5,000	311 433	-	de 2001 à 2020	4,50%
* BVMT	43 659	9,892	10,000	431 868	-	de 1999 à 2014	4,30%
* IFBT	1	100,000	100,000	100	-	1999	0,13%
* Conseil Plus Gestion (C.P.G)	400	100,000	100,000	40 000	40 000	2012	33,33% *
* Société SYPHAX (CIL SICAR)	20 000	10,000	10,000	200 000	200 000	2013	0,73%
* Société SOCHA	56 509	10,000	10,000	565 090	-	2014	12,56%
* Société HOR	62 933	10,000	10,000	629 330	-	2015/2016/2017	23,48% *
* Société SUPER BETON SLAMA	6 450	100,000	100,000	645 000	483 750	2015	32,25% *
* Société SUPER FABRIQUANT SLAMA	3 550	100,000	100,000	355 000	266 250	2015	20,88% *
* Société THEOS SOLUTIONS	1 350	10,000	10,000	13 500	-	2015	22,50% *
* Société EASYPRINT	500	100,000	100,000	50 000	-	2015	12,38%
* Société MAS EXPORT (CIL & CIL SICAR)	4 350	100,000	100,000	435 000	-	2018	30,74% *
* Société PROJINJECT (CIL & CIL SICAR)	35 000	100,000	100,000	3 500 000	-	2018	4,57%
* Société DAR EL JELD	8 250	100,000	100,000	825 000	-	2016	7,37%
* Société SWEET HOME	2 134	10,000	10,000	21 340	-	2012	9,97%
* Société LA GRIFFE	25 000	10,000	10,000	250 000	-	2013	14,71%
* Société ECOMAT	41 100	25,000	25,000	1 027 500	-	2015/2017	18,38%
* Société PRO IMMO HAMMAMET	3 995	10,000	10,000	39 950	-	2014	9,40%
* Société TECNO CAP BON	6 321	10,000	10,000	63 210	63 210	2014	21,07% *
* Société RED TEC	273	100,000	100,000	27 300	-	2015	6,20%
* Société MCS	4 000	100,000	100,000	400 000	-	2017	15,38%
* Société TRUST IMMO	21 943	1,000	1,000	21 943	-	2014	3,85%
* Société SEI	849	100,000	100,000	84 900	70 300	2014	8,94%
* Société TECHNO INVEST & CONSULTING	553	100,000	100,000	55 300	-	2014	6,14%
* Société HOLFOOD	250	100,000	100,000	25 000	-	2015	5,00%
* Société CLINIQUE LES PINS	100 000	10,000	10,000	1 000 000	500 000	2015	5,78%
* Société HF CONSULTING	562	10,000	10,000	5 620	5 620	2015	3,31%
* Société LES DELICES DE MAMAN (CIL & CIL SICAR)	20 166	10,000	10,000	201 660	-	2015	20,17% *
* Société TECNO SAHEL CONSULTING	300	100,000	100,000	30 000	-	2016	15,00%
* Société THF CONSULTING	1 450	100,000	100,000	145 000	145 000	2016	24,17% *
* Société SIFAT	1 853	10,000	10,000	18 530	-	2016	5,22%
* Société SH CONSULTING	750	100,000	100,000	75 000	-	2016	15,00%
* Société MEDPLAST	15 000	10,000	10,000	150 000	-	2016	3,65%
* Société ECONOMIC AUTO	20 000	100,000	100,000	2 000 000	-	2017	22,22% *
* Société UNIPACK	200 000	10,000	10,000	2 000 000	-	2017	1,93%
* Société POLYBAT	2 190 000	1,000	1,000	2 190 000	-	2018	30,00% *
* Société TUNIFRIES	8 870	100,000	100,000	887 000	-	2018	13,60%
* BIAT	42 000	120,000	10,000	4 800 000	832 050	2018	0,24%
* Société VOLTEQ PLUS	47 000	10,000	10,000	470 000	-	2019	29,94% *
* Société Industrielle Engrais du Sud	795 000	1,000	1,000	795 000	-	2019	30,00% *
* Société ROYAL OLIVE	20 000	100,000	100,000	2 000 000	-	2020	43,48% *
* Société SNA NOUR	120 000	10,000	10,000	1 200 000	-	2020	10,00%
				<u>27 985 574</u>	<u>2 606 180</u>		

(*) Le groupe CIL n'exerce pas de contrôle ou d'influence notable sur ces sociétés

NOTE 9 : VALEURS IMMOBILISEES

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS PROPRES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2020
(Montants exprimé en dinars)

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute						Amortissements					Valeur comptable nette	
		Début période	Acquisitions	Transfert	Cessions	Mises en rebut	Fin de période	Début période	Dotation de la période	Cessions	Mises en rebut	Fin de période		
Logiciels	33,33%	351 493	8 402				359 895	337 657	11 510				349 167	10 727
Ecart d'acquisition	5%	538 541					538 541	449 925	26 927				476 852	61 689
Immeubles	5,0%	6 847 541					6 847 541	3 417 523	268 341				3 685 864	3 161 677
Matériel de transport	20,0%	1 406 825	103 600		(161 960)		1 348 465	945 632	186 269	(107 972)			1 023 928	324 537
Equipements de bureau	10,0%	516 379	25 528		(2 003)	(10 505)	529 398	360 528	26 759	(1 978)	(10 257)		375 052	154 346
Matériel informatique	33,33%	376 403	117 453		(17 929)	(9 884)	466 042	341 339	30 986	(17 919)	(9 894)		344 512	121 530
Installations générales	10,0%	792 308	155 216	39 162	(5 866)	(27 616)	953 205	417 693	64 241	(5 866)	(26 533)		449 535	503 670
Immeubles hors exploitation (*)		4 076 749	5 000				4 081 749	-	-	-	-	-	-	4 081 749
Avances et acomptes aux fournisseurs d'immobilisations		49 163		(49 163)			-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAUX		14 955 402	415 199	(10 001)	(187 759)	(48 005)	15 124 836	6 270 296	615 034	(133 735)	(46 685)	6 704 910	8 419 926	

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.
Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

(*) Les immeubles hors exploitation sont acquis dans le cadre de compromis et de protocoles de recouvrement de créances. Ils ne sont pas amortissables.
Il s'agit d'immeubles et de terrains acquis par la société en vue de leur vente ou location et non pas pour leur utilisation continue dans le cadre normal de son cycle d'exploitation. La société a l'intention de céder lesdits immeubles dans un avenir proche, le temps habituel et nécessaire pour une vente d'actifs de même nature.

NOTE 10 : DETTES ENVERS LA CLIENTELE

Les dépôts et avoirs de la clientèle se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2020</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Avances et acomptes reçus des clients	4 971 680	4 593 916
- Autres dépôts et cautionnements reçus	5 075	5 075
<u>Total</u>	<u>4 976 755</u>	<u>4 598 991</u>

NOTE 11 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2020</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Banques locales	225 408 162	165 772 000
- Banques étrangères	140 778 041	151 969 519
- Emprunts obligataires	59 989 120	84 713 680
- Certificats de dépôt	-	5 500 000
- Certificats de leasing	18 000 000	22 000 000
<u>Total emprunts</u>	<u>444 175 323</u>	<u>429 955 199</u>
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	4 393 858	5 115 043
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	3 218 810	2 581 892
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	3 215 273	4 972 804
- Intérêts courus sur certificats de leasing	1 075 333	303 265
- Charges constatées d'avance sur emprunts bancaires locaux	(99 551)	(232 380)
- Charges constatées d'avance sur certificat de dépôt et certificat de leasing	(5 339)	(48 332)
- Charges constatées d'avance sur emprunts bancaires étrangers	(32 518)	(23 529)
<u>Total dettes rattachées</u>	<u>11 765 866</u>	<u>12 668 763</u>
<u>Total</u>	<u>455 941 189</u>	<u>442 623 962</u>

Les mouvements enregistrés sur le poste "Emprunts et ressources spéciales" sont récapitulés dans le tableau suivant :

TABLEAU DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2020
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
<u>CREDITS BANCAIRES</u>								
<u>BANQUES LOCALES</u>								
BH (2015)	3 000 000	Annuellement (2016-2020)	682 495	-	682 495	-	-	-
AMEN BANK (2015)	5 000 000	Annuellement (2016-2020)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
BIAT (1/2015)	10 000 000	Annuellement (2016-2020)	2 000 000	-	2 000 000	-	-	-
BT (2015)	5 000 000	Annuellement (2016-2020)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
BIAT (2/2015)	5 000 000	Annuellement (2016-2020)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
BIAT (3/2015)	7 500 000	Annuellement (2016-2020)	1 500 000	-	1 500 000	-	-	-
ATB (2015)	2 500 000	Annuellement (2016-2020)	500 000	-	500 000	-	-	-
ATIJARI BANK (1/2015)	6 000 000	Annuellement (2016-2020)	1 200 000	-	1 200 000	-	-	-
ATIJARI BANK (2/2015)	4 000 000	Annuellement (2016-2020)	800 000	-	800 000	-	-	-
AMEN BANK (1/2016)	5 000 000	Annuellement (2016-2020)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
BIAT (1/2016)	10 000 000	Annuellement (2017-2021)	4 000 000	-	2 000 000	2 000 000	-	2 000 000
BH (1/2016)	5 000 000	Annuellement (2017-2021)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
BT (1/2016)	5 000 000	Annuellement (2017-2021)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
ATB (1/2016)	3 500 000	Semestriellement (2017-2021)	1 400 000	-	700 000	700 000	-	700 000
BIAT (2/2016)	5 000 000	Annuellement (2017-2021)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
AMEN BANK (1/2016)	3 000 000	Annuellement (2017-2021)	1 000 000	-	600 000	600 000	-	600 000
AMEN BANK (2/2016)	2 000 000	Annuellement (2017-2021)	800 000	-	400 000	400 000	-	400 000
AMEN BANK (3/2016)	2 500 000	Annuellement (2017-2021)	1 000 000	-	500 000	500 000	-	500 000
BIAT (3/2016)	5 000 000	Annuellement (2017-2021)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
BIAT (4/2016)	10 000 000	Annuellement (2017-2021)	4 000 000	-	2 000 000	2 000 000	-	2 000 000
AMEN BANK (1/2017)	2 500 000	Annuellement (2018-2022)	1 500 000	-	500 000	1 000 000	500 000	500 000
ATIJARI BANK (1/2017)	5 000 000	Annuellement (2017-2022)	2 500 000	-	1 000 000	1 500 000	500 000	1 000 000
BT (1/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
AMEN BANK (2/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
BIAT (1/2017)	10 000 000	Annuellement (2018-2022)	6 000 000	-	2 000 000	4 000 000	2 000 000	2 000 000
AMEN BANK (3/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
BIAT (2/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
BH (1/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
BIAT (3/2017)	10 000 000	Annuellement (2018-2022)	6 000 000	-	2 000 000	4 000 000	2 000 000	2 000 000
BT (2/2017)	3 000 000	Annuellement (2018-2022)	1 800 000	-	600 000	1 200 000	600 000	600 000
AMEN BANK (5/2017)	2 500 000	Annuellement (2018-2022)	1 500 000	-	500 000	1 000 000	500 000	500 000
AMEN BANK (6/2017)	2 500 000	Annuellement (2018-2022)	1 500 000	-	500 000	1 000 000	500 000	500 000
BIAT (4/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
BT (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
ATB (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
BTE (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	4 156 172	-	915 554	3 240 617	2 247 241	993 376
BH (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
BT (1/2018)	3 000 000	Annuellement (2019-2023)	2 400 000	-	600 000	1 800 000	1 200 000	600 000
BIAT (1/2018)	10 000 000	Annuellement (2019-2021)	6 666 667	-	3 333 333	3 333 334	-	3 333 334
ATIJARI BANK (1/2018)	5 000 000	Semestriellement (2018-2023)	3 500 000	-	1 000 000	2 500 000	1 500 000	1 000 000

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement
Amen Bank (1/2018)	2 000 000	Annuellement (2019-2023)
Amen Bank (2/2018)	2 000 000	Annuellement (2019-2023)
Amen Bank (3/2018)	1 000 000	Annuellement (2019-2023)
STB (1/2018)	2 500 000	Annuellement (2019-2023)
Amen Bank 4/2018)	1 000 000	Annuellement (2019-2020)
STB (2/2018)	2 500 000	Annuellement (2019-2023)
BT (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)
Amen Bank (5/2018)	1 500 000	Annuellement (2019-2023)
BIAT (1/2018)	10 000 000	Annuellement (2019-2021)
BIAT (2/2018)	10 000 000	Annuellement (2019-2020)
BIAT (1/2019)	5 000 000	Annuellement (2020-2024)
Amen Bank (1/2019)	1 500 000	Annuellement (2019-2020)
Amen Bank (2/2019)	1 000 000	Annuellement (2019-2020)
BT (1/2019)	5 000 000	Annuellement (2020-2024)
BIAT (2/2019)	5 000 000	Annuellement (2019-2021)
Amen Bank (3/2019)	2 000 000	Annuellement (2020-2024)
BIAT (3/2019)	5 000 000	Annuellement (2020-2021)
Amen Bank (4/2019)	2 000 000	Annuellement (2020-2024)
Amen Bank (5/2019)	2 000 000	Annuellement (2020-2024)
BT (2/2019)	5 000 000	Annuellement (2020-2024)
BIAT (4/2019)	10 000 000	Annuellement (2020-2022)
ATB (2020/2)	3 000 000	Annuellement (2021-2025)
AB (2020/4)	4 000 000	Annuellement (2021-2024)
BT (2020/2)	1 410 000	Trimestriellement (2020-2022)
BT (2020/4)	2 800 000	Trimestriellement (2020-2022)
BT (2020/1)	5 000 000	Annuellement (2021-2025)
BT(2020/4)	811 000	Trimestriellement (2020-2022)
BT (2020/12)	1 500 000	Mensuellement (2020-2025)
ATTIJARI (2020/4)	660 000	Trimestriellement (2020-2021)
ATTIJARI (2020/4)	1 390 000	Trimestriellement (2020-2021)
BIAT		Crédit relais
BT (2020/4)	2 229 000	Trimestriellement (2021-2023)
BIAT (2020/1)	20 000 000	Annuellement (2021-2025)
ATTIJARI (2020/4)	320 000	Trimestriellement (2020-2021)
ATTIJARI (2020/4)	230 000	Trimestriellement (2020-2021)
BIAT (2020/1)	15 000 000	Annuellement (2021-2025)
BIAT (2020/1)	10 000 000	Annuellement (2021-2025)
AB (2020/1)	20 000 000	Annuellement (2021-2023)
BIAT (2020/1)	15 000 000	Annuellement (2021-2025)
BIAT (2020/2)	15 000 000	Annuellement (2021-2025)
BIAT (2020/3)	10 000 000	Annuellement (2021-2025)
Sous-total		

Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
			Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
1 600 000	-	400 000	1 200 000	800 000	400 000
1 600 000	-	400 000	1 200 000	800 000	400 000
800 000	-	200 000	600 000	400 000	200 000
2 000 000	-	500 000	1 500 000	1 000 000	500 000
500 000	-	500 000	-	-	-
2 000 000	-	500 000	1 500 000	1 000 000	500 000
4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
750 000	-	750 000	-	-	-
6 666 667	-	3 333 333	3 333 334	-	3 333 334
5 000 000	-	5 000 000	-	-	-
5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
750 000	-	750 000	-	-	-
500 000	-	500 000	-	-	-
5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
5 000 000	-	1 666 667	3 333 333	-	3 333 333
2 000 000	-	400 000	1 600 000	1 200 000	400 000
5 000 000	-	1 666 667	3 333 333	-	3 333 333
2 000 000	-	400 000	1 600 000	1 200 000	400 000
2 000 000	-	400 000	1 600 000	1 200 000	400 000
5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
10 000 000	-	3 333 333	6 666 667	3 333 334	3 333 333
-	3 000 000	-	3 000 000	2 400 000	600 000
-	4 000 000	-	4 000 000	3 000 000	1 000 000
-	1 410 000	156 667	1 253 333	626 667	626 667
-	2 800 000	311 112	2 488 888	1 244 440	1 244 448
-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
-	811 000	90 112	720 888	360 440	360 448
-	1 500 000	125 146	1 374 854	1 109 485	265 370
-	660 000	126 777	533 223	-	533 223
-	1 390 000	267 000	1 123 000	-	1 123 000
-	28 500 000	28 500 000	-	-	-
-	2 229 000	-	2 229 000	1 238 332	990 668
-	20 000 000	-	20 000 000	16 000 000	4 000 000
-	320 000	61 461	258 539	-	258 539
-	230 000	44 182	185 818	-	185 818
-	15 000 000	-	15 000 000	12 000 000	3 000 000
-	10 000 000	-	10 000 000	8 000 000	2 000 000
-	20 000 000	-	20 000 000	13 333 333	6 666 667
-	15 000 000	-	15 000 000	12 000 000	3 000 000
-	15 000 000	-	15 000 000	12 000 000	3 000 000
-	10 000 000	-	10 000 000	8 000 000	2 000 000
165 772 000	156 850 000	97 213 838	225 408 162	140 793 271	84 614 891

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement
BANQUES ETRANGERES		
BIRD	10 000 000	Semestriellement (2015-2027)
BIRD	13 800 000	Semestriellement (2021-2029)
BAD	5 000 000	Semestriellement (2016-2022)
BERD EUR	15 000 000	Semestriellement (2016-2020)
BERD	25 000 000	Semestriellement (2019-2022)
SANAD EUR	10 000 000	Semestriellement (2019-2023)
GGF EUR	3 000 000	Semestriellement (2019-2023)
SANAD II EUR	6 000 000	Semestriellement (2020-2024)
GGF II EUR	2 000 000	Semestriellement (2021-2024)
PROPARCO EUR	12 000 000	Semestriellement (2021-2025)
EBRD EUR	5 000 000	Semestriellement (2021-2025)
KFW EUR	4 669 827	Semestriellement (2024-2030)
<u>Sous-total</u>		
Total des crédits bancaires		
EMPRUNTS OBLIGATAIRES		
CIL 2013/1	13 000 000	Annuellement (2016-2020)
CIL 2014/2	20 000 000	Annuellement (2015-2019)
CIL 2015/1	25 000 000	Annuellement (2016-2020)
CIL 2015/2	25 000 000	Annuellement (2016-2020)
CIL 2016/1	30 000 000	Annuellement (2017-2021)
CIL 2016/2	26 000 000	Annuellement (2018-2022)
CIL 2017/1	21 227 000	Annuellement (2018-2022)
CIL 2017/2	16 200 000	Annuellement (2019-2023)
CIL 2018/1	15 000 000	Annuellement (2020-2024)
CIL 2020/1	15 000 000	Semestriellement (2020-2025)
<u>Total des emprunts obligataires</u>		

Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
			Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
3 648 112	-	1 201 638	2 446 474	1 017 902	1 428 572
13 133 333	-	893 599	12 239 734	10 928 623	1 311 111
2 142 857	-	714 285	1 428 572	714 286	714 286
1 483 571	-	1 483 571	-	-	-
21 571 429	-	7 142 857	14 428 572	7 285 715	7 142 857
23 551 500	-	10 093 500	13 458 000	10 093 500	3 364 500
7 975 716	-	2 658 569	5 317 147	2 658 578	2 658 569
18 741 000	-	2 082 331	16 658 669	12 494 006	4 164 663
6 282 000	-	-	6 282 000	5 384 572	897 428
37 800 000	-	-	37 800 000	29 400 000	8 400 000
15 640 000	-	-	15 640 000	15 640 000	-
-	15 078 873	-	15 078 873	15 078 873	-
151 969 519	15 078 873	26 270 350	140 778 041	110 696 056	30 081 985
317 741 519	171 928 873	123 484 189	366 186 202	251 489 327	114 696 875
2 600 000	-	2 600 000	-	-	-
4 000 000	-	4 000 000	-	-	-
5 000 000	-	5 000 000	-	-	-
5 000 000	-	5 000 000	-	-	-
12 000 000	-	6 000 000	6 000 000	-	6 000 000
15 417 480	-	5 139 160	10 278 320	5 139 160	5 139 160
12 736 200	-	4 245 400	8 490 800	4 245 400	4 245 400
12 960 000	-	3 240 000	9 720 000	6 480 000	3 240 000
15 000 000	-	3 000 000	12 000 000	9 000 000	3 000 000
-	15 000 000	1 500 000	13 500 000	10 500 000	3 000 000
84 713 680	15 000 000	39 724 560	59 989 120	35 364 560	24 624 560

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement
<u>CERTIFICATS DE DEPOT & CERTIFICATS DE LEASING</u>		
<u>CERTIFICATS DE DEPOT</u>		
Certificats de dépôt		
<u>Sous-total</u>		
<u>CERTIFICATS DE LEASING</u>		
Certificats EL BARAKA BANK		
Certificats WIFAK BANK		
<u>Sous-total</u>		
<u>Total des CERTIFICATS DE DEPOT & DES CERTIFICATS DE LEASING</u>		
<u>TOTAL GENERAL</u>		

Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
			Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
5 500 000	6 000 000	11 500 000	-	-	-
5 500 000	6 000 000	11 500 000	-	-	-
17 000 000	28 000 000	32 000 000	13 000 000	-	13 000 000
5 000 000	135 000 000	135 000 000	5 000 000	-	5 000 000
22 000 000	163 000 000	167 000 000	18 000 000	-	18 000 000
27 500 000	169 000 000	178 500 000	18 000 000	-	18 000 000
429 955 199	355 928 873	341 708 749	444 175 323	286 853 887	157 321 436

NOTE 12 : INTERETS MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2020</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
Les intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la Compagnie Générale d'investissement		
- Dans le capital	460	460
- Dans les résultats reportés	(68)	(36)
- Dans le résultat de l'exercice	(A) 13	(32)
Les intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la société CIL SICAR		
- Dans le capital	120	120
- Dans les résultats reportés	6	5
- Dans le résultat de l'exercice	(A) 6	12
<u>Total des intérêts minoritaires</u>	<u>537</u>	<u>529</u>
Part du résultat revenant aux intérêts minoritaires	(A) <u>19</u>	<u>(20)</u>

NOTE 13 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
- Capital social	(A)	25 000 000	25 000 000
- Réserve légale	(B)	2 500 000	2 500 000
- Réserves pour réinvestissements		33 711 330	35 145 833
- Réserves pour fonds social	(C)	3 277 582	2 930 817
- Dividendes reçus des filiales		185 989	207 988
- Complément d'apport		6 967	6 967
- Actions propres	(D)	(3 490 388)	(3 488 663)
- Résultats reportés		29 314 930	15 159 079
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		90 506 410	77 462 021
- Résultat net des sociétés intégrés		12 447 299	13 299 331
- Part revenant aux intérêts minoritaires		(19)	20
- Résultat consolidé de l'exercice (1)		12 447 280	13 299 351
Total des capitaux propres avant affectation	(F)	102 953 690	90 761 372
Nombre d'actions (2)		4 770 405	4 774 944
Résultat par action (1) / (2)	(E)	2,609	2,785

(A) Le capital social s'élève, au 31 décembre 2020, à D : 25.000.000 composé de 5.000.000 actions d'une valeur nominale de D : 5 libérée en totalité.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son bénéfice distribuable à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Le fonds social est constitué par une affectation des résultats de l'exercice et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est utilisé pour accorder des prêts au personnel.

(D) L'assemblée générale ordinaire, réunie le 7 juillet 2020, a autorisé le conseil d'administration de la société à acheter et revendre ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce, conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n°94-117 portant réorganisation du marché financier.

L'assemblée a fixé la durée d'intervention à 3 ans, se terminant avec l'Assemblée générale appelée à statuer sur l'exercice 2022. Elle a limité le nombre maximum d'actions à détenir à 10% du total des actions composant le capital.

Les mouvements enregistrés sur cette rubrique se détaillent comme suit :

	Nombre	Coût
Solde au 31 décembre 2019	229 485	3 488 663
Achats de l'exercice	115	1 725
Solde au 31 décembre 2020	229 600	3 490 388

Le nombre des actions détenues par la CIL représente, au 31 décembre 2020, 4,81% des actions en circulation.

Le rachat de la CIL de ses propres actions a eu pour effet la régularisation de son cours boursier.

(E) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(F) Voir tableau de mouvements ci-joint :

TABEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES
AU 31 DECEMBRE 2020
(Montants exprimés en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Réserve pour réinvestissement	Réserves pour fonds social	Dividendes reçus des filiales	Résultats reportés	Complément d'apport	Actions propres	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2018	25 000 000	2 500 000	30 366 933	2 627 671	415 975	13 024 484	6 967	(3 247 071)	11 982 005	82 676 963
Affectations approuvées par l'A.G.O du 30 Avril 2019			6 640 000	500 000	(415 975)	5 257 980			(11 982 005)	-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 30 Avril 2019			(1 861 100)			1 861 100				-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2018						(5 000 000)				(5 000 000)
Rachat d'actions propres								(241 591)		(241 591)
Divers						5				5
Dividendes reçus des filiales intégrés					207 988	(207 988)				-
Encaissement dividendes sur actions propres						223 498				223 498
Prélèvements sur fonds social				(196 854)						(196 854)
Résultat net de l'exercice 2019									13 299 351	13 299 351
Solde au 31 décembre 2019	25 000 000	2 500 000	35 145 833	2 930 817	207 988	15 159 079	6 967	(3 488 663)	13 299 351	90 761 372
Affectations approuvées par l'A.G.O du 07 Juillet 2020			7 720 000	600 000	(207 988)	5 187 339			(13 299 351)	-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 07 Juillet 2020			(9 154 503)			9 154 503				-
Rachat d'actions propres								(1 725)		(1 725)
Divers						(2)				(2)
Dividendes reçus des filiales intégrés					185 989	(185 989)				-
Prélèvements sur fonds social				(253 235)						(253 235)
Résultat net de l'exercice 2020									12 447 280	12 447 280
Solde au 31 décembre 2020	25 000 000	2 500 000	33 711 330	3 277 582	185 989	29 314 930	6 967	(3 490 388)	12 447 280	102 953 690

NOTE 14 : INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DE LEASING

Les intérêts et produits assimilés de leasing se présentent ainsi :

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
- Intérêts de leasing	62 895 793	59 912 316
- Intérêts de retard	2 777 932	2 089 792
- Autres	1 959 777	3 076 402
Total	67 633 502	65 078 510
- Transferts en produits de la période		
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	574 563	594 011
Intérêts de retard antérieurs	349 988	425 360
- Produits réputés réservés en fin de période		
Intérêts inclus dans les loyers	(1 453 903)	(914 002)
Intérêts de retard	(539 989)	(348 230)
Variation des produits réservés	(1 069 341)	(242 861)
Total des intérêts et des produits de leasing	66 564 161	64 835 649

NOTE 15 : INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES

Les charges financières se détaillent comme suit :

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
- Intérêts des emprunts obligataires	6 105 822	8 195 753
- Intérêts des crédits des banques locales	15 572 846	18 200 549
- Intérêts des crédits des banques étrangères	13 616 741	7 791 863
- Intérêts des autres opérations de financement	3 273 414	4 141 200
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	623 849	290 617
Total des charges financières des emprunts	39 192 672	38 619 983
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	(227 770)	(215 576)
- Autres charges financières	278 410	171 393
- Pénalités	4	25
Total des autres charges financières	50 644	(44 158)
Total général	39 243 316	38 575 825

NOTE 16 : PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2020</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Dividendes	68 403	258 870
- Plus values sur cession des titres immobilisés	765 962	1 146 431
- Moins values sur cession des titres immobilisés	-	-
- Plus ou (moins) values sur cession de titres de placement	(77 316)	(12 032)
- Plus ou (moins) values sur fonds gérés	615 843	541 976
- Intérêts des comptes CEA	292 755	223 531
- Autres	1 021 001	587 727
- Retenues à la source libératoires	(260 051)	-
<u>Total</u>	<u>2 426 597</u>	<u>2 746 503</u>

NOTE 17 : CHARGES DE PERSONNEL

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2020</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Salaires et complément de salaires	4 904 369	4 588 739
- Charges connexes aux salaires	211 480	117 676
- Cotisations de sécurité sociales	885 563	825 224
- Autres charges sociales	230 673	239 800
<u>Total</u>	<u>6 232 084</u>	<u>5 771 440</u>

NOTE 18 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
- Achat de matières et fournitures	288 530	272 354
<u>Total des achats</u>	<u>288 530</u>	<u>272 354</u>
- Sous-traitance générale	151 553	173 442
- Locations	143 648	145 789
- Entretiens et réparations	387 166	303 887
- Primes d'assurances	64 320	65 719
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>746 687</u>	<u>688 838</u>
- Personnel extérieur à l'entreprise	30 000	30 000
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	598 014	499 520
- Frais de gestion de GO SICAV	8 707	7 685
- Publicités, publications et relations publiques	355 171	221 995
- Déplacements, missions et réceptions	33 076	42 928
- Frais postaux et de télécommunications	132 317	125 660
- Services bancaires et assimilés	92 590	168 605
- Autres services extérieurs	1 016	509
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>1 250 891</u>	<u>1 096 901</u>
- Jetons de présence	80 000	80 000
- Rémunération du PCA	414 000	360 000
- Rémunération comité d'audit	21 000	27 000
- Rémunération comité des risques	21 000	27 000
<u>Total des charges diverses</u>	<u>536 000</u>	<u>494 000</u>
- Impôts et taxes sur rémunérations	147 719	143 986
- T.C.L	154 543	155 425
- Droits d'enregistrements et de timbres	12 570	5 699
- Autres impôts et taxes	11 549	13 025
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>326 382</u>	<u>318 135</u>
<u>Total général</u>	<u>3 148 490</u>	<u>2 870 229</u>

NOTE 19 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS ET RESULTATS DES CREANCES RADIEES

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
- Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	5 150 306	6 884 166
- Dotations aux provisions collectives	1 738 000	-
- Reprises sur provisions collectives	-	(1 370 000)
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(3 028 952)	(3 893 749)
- Créances radiées	3 182 011	460 608
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	(2 837 750)	(412 944)
- Annulation de produits réservés sur créances radiées		
- Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	(344 261)	(24 693)
- Intérêts de retard antérieurs	-	(8 337)
- Encaissement sur créances radiées	(45 685)	(81 030)
Total	3 813 669	1 554 021

NOTE 20 : DOTATIONS NETTES AUX AUTRES PROVISIONS

Les dotations (reprises) nettes aux comptes des autres provisions se détaillent ainsi :

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
- Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs	14 325	15 050
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation	773 210	1 416 418
- Dotations aux provisions pour divers risques	215 000	285 000
- Reprise sur provisions pour dépréciation des titres de participation	(73 448)	(34 929)
- Apurement de comptes d'actifs	100 306	-
- Reprise sur provisions pour dépréciation des autres actifs	(100 306)	(7 952)
Total	929 087	1 673 587

NOTE 21 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	17 827	1 192
- Apurement de comptes	642 979	290 400
- Autres gains sur éléments exceptionnels	2 660	3 289
Total	663 466	294 881

NOTE 22 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
- Charges nettes sur cessions d'immobilisations	1 320	514
- Redressement Fiscal	-	2 782
- Pertes sur éléments non récurrents ou exceptionnels	851	367
Total	2 171	3 662

NOTE 23 : ENCAISSEMENTS REÇUS DES CLIENTS

	<u>31 Décembre 2020</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Clients et comptes rattachés en début de période	41 446 274	38 123 500
- Clients et comptes rattachés en fin de période	(41 637 888)	(41 446 274)
- Clients avances et acomptes reçus en début de période	(4 593 916)	(3 745 235)
- Clients avances et acomptes reçus en fin de période	4 971 680	4 593 916
- Dépôts et cautionnements reçus début de période	(5 075)	(5 075)
- Dépôts et cautionnements reçus fin de période	5 075	5 075
- Produits constatés d'avance en début de période	(2 716 821)	(2 444 743)
- Produits constatés d'avance en fin de période	2 875 955	2 716 821
- Intérêts à recevoir des contrats rééchelonnés en début de période	-	-
- Intérêts à recevoir des contrats rééchelonnés en fin de période	(2 996 066)	-
- TVA collectée	47 330 720	55 331 981
- TVA collectée sur avances et acomptes	(2 834 303)	(2 883 791)
- Remboursement principal	185 432 349	238 299 612
- Intérêts et produits assimilés de leasing	67 633 502	65 078 510
- Autres produits d'exploitation	365 886	213 865
- Créances virées en pertes	(3 182 011)	(460 608)
- Encaissements sur créances radiées	45 685	81 030
- Encours financiers virés en pertes	390 821	-
- Plus/Moins values sur relocation	(987 729)	25 867
- Plus/Moins values sur transfert	-	(795 044)
- Créances sur cessions d'immobilisations début période	59 217	132 422
- Créances sur cessions d'immobilisations fin période	(3 116)	(59 217)
- Cessions d'immobilisations à la VR	261 865	2 079
- Cessions anticipées d'immobilisations	15 504 678	14 995 877
<u>Encaissements reçus des clients</u>	<u>307 366 782</u>	<u>367 896 825</u>

NOTE 24 : INVESTISSEMENTS DANS LES CONTRATS DE LEASING

	<u>31 Décembre 2020</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Fournisseurs d'immobilisations en début de période	61 321 247	35 702 447
- Fournisseurs d'immobilisations en fin de période	(50 974 010)	(61 321 247)
- Fournisseurs, avances et acomptes en début de période	(24 125)	(1 002)
- Fournisseurs, avances et acomptes en fin de période	4 502	24 125
- Décaissements pour financement de contrats de leasing	198 174 677	251 444 026
- TVA sur investissements	34 094 900	42 421 870
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en début de période	45 000	18 033
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en fin de période	(78 682)	(45 000)
<u>Investissements dans les contrats de leasing</u>	<u>242 563 508</u>	<u>268 243 251</u>

NOTE 25 : INTERETS PAYES

	<u>31 Décembre 2020</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Frais d'émission d'emprunts	2 625 519	628 742
- Intérêts comptabilisés d'avance en début de période	(304 241)	(474 533)
- Intérêts comptabilisés d'avance en fin de période	137 408	304 241
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en début de période	24 638	37 329
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en fin de période	(25 062)	(24 638)
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en début de période	4 972 804	5 405 044
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en fin de période	(3 215 273)	(4 972 804)
- Intérêts courus sur emprunts bancaires début de période	5 115 043	5 041 257
- Intérêts courus sur emprunts bancaires fin de période	(4 393 858)	(5 115 043)
- Intérêts et comm. courus sur emprunts étrangers en début de période	2 581 892	2 214 226
- Intérêts et comm. courus sur emprunts étrangers en fin de période	(3 218 810)	(2 581 892)
- Intérêts courus sur certificat de leasing en début de période	303 265	656 148
- Intérêts courus sur certificat de leasing en fin de période	(1 075 333)	(303 265)
- Intérêts et charges assimilées	39 404 544	38 575 825
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	(623 849)	(290 617)
<u>Intérêts payés</u>	<u>42 308 686</u>	<u>39 100 020</u>

NOTE 26 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	<u>31 Décembre 2020</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Investissements en Immobilisations corporelles et incorporelles	415 199	1 681 669
<u>Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>	<u>415 199</u>	<u>1 681 669</u>

NOTE 27 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	<u>31 Décembre 2020</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Moins-values sur cessions d'immobilisations	(1 320)	(514)
- Cessions d'immobilisations corporelles	54 024	1 831
- Immobilisations mises en rebut	1 320	-
- Produits nets sur cessions d'immobilisations, autres que destinées à la location	17 827	1 192
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>	<u>71 850</u>	<u>2 509</u>

NOTE 28 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	<u>31 Décembre 2020</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Titres immobilisés cédés au cours de l'exercice	3 078 825	4 254 373
- Produits nets sur cessions de titres immobilisés	765 962	1 146 431
- Créances sur cession titres immobilisés en début de période	-	675 000
- Créances sur cession titres immobilisés en fin de période	-	-
- Avances sur cession titres immobilisés en début de période	(283 005)	(214 100)
- Avances sur cession titres immobilisés en fin de période	410 005	283 005
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières</u>	<u>3 971 787</u>	<u>6 144 709</u>

NOTE 29 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS

	<u>31 Décembre 2020</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Dividendes payés	-	5 000 000
- Dividendes sur actions propres	-	(223 498)
- Actionnaires, dividendes et JP à payer en début de période	43 746	43 670
- Actionnaires, dividendes et JP à payer en fin de période	(43 746)	(43 746)
- Intérêts des prêts sur fonds social	253 235	196 854
<u>Dividendes et autres distributions</u>	<u>253 235</u>	<u>4 973 280</u>

NOTE 30 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

A- ENGAGEMENTS DONNES :

A-1- Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle

Les engagements de Financement en Faveur de la Clientèle s'élevaient au 31 Décembre 2020 à 15.621.719 DT et constituent des accords de financement en faveur de la clientèle, matérialisés par des contrats de leasing dûment signés et figurant parmi les Engagements hors bilan présentés au niveau du tableau de classification des créances sur la clientèle (voir note 5.3 Analyse et classification des créances sur la clientèle).

A-2- Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts

Les engagements sur intérêts et commissions sur emprunts s'élevaient à 85.051.991 DT et constituent le total des intérêts et commissions qui vont être supportés par la CIL sur les échéances futures des emprunts en cours au 31 Décembre 2020.

A-3- Engagements sur titres

Les engagements sur titres s'élevaient au 31 Décembre 2020 à 1.000.000 DT et constituent des versements restant à effectuer sur titres immobilisés (voir note 7 Portefeuille d'investissement).

B- ENGAGEMENTS RECUS

B-1- Cautions Reçues

Les cautions reçues s'élèvent au 31 Décembre 2020 à 238.016.731 DT et constituent des cautions reçues des clients, en garantie des financements accordés.

B-2- Garanties réelles reçues

Les garanties réelles reçues s'élèvent au 31 Décembre 2020 à 21.138.793 DT et se rapportent aux hypothèques reçues des clients, en garantie des financements accordés.

B-3- Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs

Les intérêts à échoir sur contrats actifs s'élèvent au 31 Décembre 2020 à 100.237.631 DT et constituent les intérêts inclus dans les loyers futurs (voir note 5.1.1 Analyse par maturité).

B-4- Valeurs des biens, objet de leasing

Les valeurs des biens objet de leasing s'élèvent au 31 Décembre 2020 à 430.530.427 DT et constituent le cas échéant, des garanties pour le calcul des provisions sur créances. Elles sont calculées sur la base des prix d'acquisition et compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé (voir note 3-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing).

C- ENGAGEMENTS RECIPROQUES

C-1 Emprunts obtenus non encore encaissés

Les financements obtenus et non encore encaissés s'élèvent au 31 Décembre 2020 à 45.689.570 DT et correspondent au crédit obtenu auprès de plusieurs bailleurs de fonds locaux et étrangers.

NOTE 31 : ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Les présents états financiers sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 25 Mars 2021. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Messieurs les actionnaires de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL »

I- Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2020, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers consolidés, arrêtés par le conseil d'administration du 25 mars 2021, font apparaître un total du bilan de 622.809.933 DT, un bénéfice net de 12.447.280 DT et une trésorerie positive à la fin de la période de 8.713.169 DT.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe au 31 décembre 2020, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue une question clé d'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

Dépréciation des créances

Risque identifié

En tant qu'établissement financier, la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » est confrontée au risque de crédit défini comme étant le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur. Il en résulte une exposition de la société concernant le risque d'insolvabilité de ses clients qui l'oblige à distinguer ses actifs du bilan et du hors bilan en actifs « courants » et actifs « classés ». Les actifs classés doivent obéir à des règles spécifiques en matière de comptabilisation des provisions et des produits comptabilisés mais non encaissés.

Au 31 décembre 2020, les créances s'élèvent à 537.497 KDT, les provisions constituées en couverture des risques rattachés à ces créances s'élèvent à 30.949 KDT et les agios réservés ont atteint 4.427 KDT.

La société comptabilise les provisions sur créances de leasing dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, sont remplis. Ces critères sont décrits dans la note 4-2 des états financiers consolidés.

Compte tenu de l'exposition de la société au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré la classification des créances, l'évaluation des provisions y afférentes et le calcul des agios réservés comme un point clé dans notre audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons, à partir d'entretiens avec la direction et de l'examen des procédures de contrôle mises en place par la société, pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et la constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements de la société repose principalement sur l'antériorité de la créance.

Nos travaux ont consisté à :

- Rapprocher la situation des engagements aux données comptables ;
- Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par la société par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- Apprécier la fiabilité du système de classification des créances, de couverture des risques et de réservation des produits ;

- Vérifier la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ;
- Examiner les garanties retenues pour le calcul des provisions et apprécier leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note aux états financiers 4.11 «Impact de la pandémie COVID19», qui décrit les évènements liés à la crise sanitaire du COVID-19, les mesures prises par les autorités publiques à cet égard et leurs impacts sur l'activité de la Compagnie Internationale de Leasing (CIL).

En application des circulaires de la Banque centrale de Tunisie n°2020-06 et n°2020-21, la société a procédé au report d'échéances en principal de 42.790 KDT se rapportant à 4.318 contrats de leasing dont l'encours financier global, avant rééchelonnement, totalise un montant de 209.930 KDT.

Elle a comptabilisé en produits de l'exercice 2020, 8.802 KDT d'intérêts sur reports, calculés aux taux d'origine des contrats de leasing et dont 2.996 KDT sont constatés en intérêts à recevoir, parmi les créances sur la clientèle.

Par ailleurs, la société a constitué par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « Provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire de la BCT n°91-24 et ce, en application de la circulaire n°2012-06 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents.

La méthodologie de calcul desdites provisions a été modifiée par la circulaire de la BCT n°2021-01. Ce changement d'estimation a été traité d'une manière prospective et a eu pour effet la constitution de provisions collectives additionnelles de 1.637 KDT au titre de l'exercice 2020.

Ainsi, le solde des provisions collectives constituées par la société au 31 décembre 2020, s'élève à 5.062 KDT.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport de gestion du groupe

La responsabilité du rapport de gestion du groupe incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion du groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport, tel qu'arrêté par le Conseil d'Administration du 25 mars 2021.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes dans le rapport de gestion du groupe par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du groupe et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du groupe semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du groupe, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est au conseil d'administration qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si les dirigeants

sociaux ont l'intention de liquider une ou plusieurs sociétés du groupe ou de cesser leurs activités ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à eux.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité des sociétés du groupe à poursuivre leur exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;

- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport d'audit parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du groupe. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptible d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés.

Révélation de faits délictueux

Au cours de l'accomplissement de notre mission, nous avons pris connaissance de l'infraction commise, par le caissier de l'agence de Gafsa et consistant en la manipulation des coordonnées téléphoniques des clients de la société afin de rendre impossible leur contact et par la même le recouvrement de leurs impayés, tout en assurant lui-même ledit recouvrement contre la délivrance de faux reçus de paiement.

La société a déposé, en date du 09 Juin 2020, une plainte à ce sujet auprès du procureur de la république de Gafsa.

De notre côté et en application de l'article 270 du code des sociétés commerciales et du paragraphe 36 de la norme 10 de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, nous avons révélé ce fait délictueux au procureur de la république du tribunal de première instance de Tunis, par lettre en date du 1^{er} Septembre 2020.

Tunis, le 29 mars 2021

Les Commissaires aux Comptes

FINOR

Mustapha MEDHIOUB

Horwath ACF

Noureddine BEN ARBIA